

**OBJET DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN (DDU) 2013
 DEMANDE DE SUBVENTION**

Réalisation d'un équipement de quartier pour le développement social et humain
sur le quartier des Camélias

**Saint-Denis où il fait bon vivre
Favoriser le développement territorial et améliorer le cadre de vie au quotidien
Projet de rénovation urbaine des Camélias**

Comme chaque année depuis 2010, la ville de Saint-Denis est éligible à la dotation de développement urbain (DDU), effort de solidarité nationale bénéficiant aux 100 communes dont la population connaît les difficultés les plus importantes.

Aux termes de la circulaire préfectorale du 22 mai 2013, cette dotation doit être affectée en priorité à l'amélioration des équipements publics et de l'offre de services aux habitants des quartiers de la politique de la ville.

C'est pourquoi la municipalité propose de mobiliser cette dotation 2013 pour la réalisation d'un équipement de quartier sur le haut des Camélias. Il s'agit d'un projet ambitieux, voulu et porté par les habitants du quartier, de création d'un pôle multi activités dédié au développement social et humain des habitants des Camélias. Cette opération vient compléter l'offre d'équipements culturels (Château Morange) et sportifs (nouveau gymnase) du projet de rénovation urbaine « Camélias - Vauban - Butor ».

Pour toute subvention accordée, la DDU donne lieu à signature d'une convention par le représentant de l'Etat. C'est pourquoi tout dossier doit être accompagné d'une délibération de l'assemblée municipale adoptant le projet ainsi que son plan de financement et autorisant le Maire à signer ladite convention.

Le projet présenté pour 2013 et son plan prévisionnel de financement sont :

**Réalisation d'un équipement de quartier pour le développement social et humain
sur le quartier des Camélias
(référence opération PRU 810 0441110 09 0006 001)**

Coût des travaux € HT	Subvention département		Subvention ANRU		Subvention DDU		Part ville	
	Montant	taux	Montant	taux	Montant	taux	Montant	taux
2 100 000	360 750	17,17%	310 500	14,78%	363 924	17,32%	1 064 826	50,70%

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13430-1-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/09/2013


Gilbert ANNETTE

**OBJET DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN (DDU) 2013
DEMANDE DE SUBVENTION**

Réalisation d'un équipement de quartier pour le développement social et humain sur le quartier des Camélias

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2334-40 et L. 2334-41 ;

Vu la circulaire INTB13/09210C du 23 avril 2013 du ministère de l'intérieur – DGCL ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur NAILLET Philippe, Conseiller Municipal, présenté au nom de la commission affaire générale/ entreprise municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de développement urbain (DDU) 2013, au bénéfice du projet de réalisation d'un équipement de quartier pour le développement social et humain sur le quartier des Camélias.

ARTICLE 2 Adopte le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention subséquente au titre de la DDU.

Coût des travaux € HT	Subvention département		Subvention ANRU		Subvention DDU		Part ville	
	Montant	taux	Montant	taux	Montant	taux	Montant	taux
2 100 000	360 750	17,17%	310 500	14,78%	363 924	17,32%	1 064 826	50,70%

ARTICLE 3 Autorise le maire à signer la convention attributive de subvention.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13430-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/09/2013


Gilbert ANNETTE